

Date de dépôt : 14 septembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Florian Gander : Enseignants restés sur le carreau : qui, quoi et comment ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans un courriel du conseiller d'Etat Mauro Poggia daté du 7 juin 2016, la Commission de l'enseignement a pris connaissance des éléments suivants :

Durant l'année 2015, l'Hospice général a comptabilisé 159 bénéficiaires ayant eu comme dernière profession exercée l'enseignement et l'éducation.

Les professions retenues sont : l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Les professions en lien avec les crèches, les thématiques artistiques, musicales et sportives, les formateurs d'adultes, ainsi que les directeurs n'ont pas été retenues.

Ces éléments de réponse entraînent dès lors toute une série de questions :

- 1. **Pouvons-nous obtenir plus de précisions sur les dernières activités professionnelles liées à l'enseignement exercées par les 159 bénéficiaires de l'Hospice général et/ou inscrits à l'office cantonal de l'emploi ?***
- 2. **Quels diplômes ces 159 bénéficiaires avaient-ils et ces diplômes étaient-ils reconnus en Suisse ?***
- 3. **Ces bénéficiaires avaient-ils enseigné en Suisse, dans le canton de Genève ou à l'étranger ?***

4. *Connaissant le besoin de personnel dans l'enseignement (pour 2015, ont été employés 7018 enseignants, dont 242 nouveaux engagés, avec 81 pour le primaire, 45 pour le cycle, 98 pour le secondaire II, 18 pour le spécialisé et 21 nouveaux éducateurs), connaissons-nous les raisons pour lesquelles ces personnes n'arrivent pas à retrouver un emploi dans l'enseignement public de notre canton ?*
6. *Si une personne a effectué des remplacements dans le primaire, peut-elle s'inscrire au chômage sous la rubrique « enseignement primaire » ?*
7. *Y a-t-il eu des licenciements ces dernières années dans l'instruction publique (primaire et secondaire) et si oui combien ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La mission de réinsertion professionnelle confiée à l'office cantonal de l'emploi (OCE) et à l'Hospice général (HG) repose avant tout sur la valorisation des compétences des bénéficiaires. De ce fait, lorsque des personnes avec de l'expérience dans l'enseignement sont prises en charge par ces institutions, c'est bien évidemment vers cet univers professionnel que se concentrent les efforts de réinsertion.

Toutefois, et malgré le besoin en personnel constaté, des enseignants figurent effectivement dans les statistiques des deux entités, pour diverses raisons propres au parcours personnel et professionnel de chaque individu.

Au 30 avril 2016, l'OCE recensait 153 personnes inscrites avec la profession « enseignant du primaire » (près de la moitié en gain intermédiaire). Parmi ces 153 candidats à l'emploi, 133 annonçaient rechercher comme première profession celle d'instituteur (voir tableau ci-dessous) :

Première profession recherchée – Office cantonal de l'emploi	
Corps enseignant de l'enseignement supérieur	3
Enseignant des classes supérieures de l'enseignement secondaire	1
Instituteur (primaire)	133
Autres enseignants et pédagogues	2
Autres	14
Total	153

Au 31 décembre 2015, l'HG recensait 159 personnes dont la dernière activité professionnelle, telle qu'annoncée par les bénéficiaires de l'aide sociale, était en lien avec l'enseignement, réparties comme suit :

Dernière profession exercée enregistrée comme « enseignant » – Hospice général	
Enseignant	52
Professeur	19
Professeur / chargé de cours à l'université	4
Maître de sport dans une université	1
Professeur de collège	1
Enseignant d'école normale	2
Professeur d'école de commerce	2
Enseignant d'école secondaire Niveau I ou II	9
Maître d'enseignement pré-gymnasial	1
Instituteur	2
Enseignant au degré préscolaire	3

Enseignant d'école enfantine	3
Enseignant dans une école d'études sociales	1
Enseignant dans une école professionnelle d'art	2
Enseignant dans une école de couture	1
Professeur de musique	7
Professeur de dessin	4
Moniteur de sport	4
Professeur d'éducation physique	4
Professeur de chimie/physique/biologie	2
Professeur d'anglais	3
Professeur de langues étrangères	3
Enseignant dans un cours d'informatique	2
Enseignant spécialisé	1
Professeur de français	8
Enseignant de cours d'expression artistique	2
Professeur privé	1
Enseignant de cours de base	4
Enseignant dans une école privée	11
Total	159

Sur les 159 bénéficiaires de l'aide sociale recensés ci-dessus, 110 disposent d'un diplôme reconnu en Suisse, mais pas forcément dans l'enseignement. Par exemple, « moniteur de sport » ne signifie pas que l'on puisse enseigner l'éducation physique, « enseignant au degré préscolaire » ne correspond pas à une qualification connue à Genève. Parmi eux, 49 sont actifs professionnellement et ont recours à l'aide sociale en complément à un salaire insuffisant dû le plus souvent à la précarité du contrat (temporaire, sur appel, occasionnel, etc.). La base de données de l'Hospice général ne recense toutefois pas le lieu d'exercice du dernier emploi.

Par ailleurs, 22 bénéficiaires de l'aide sociale sont en « incapacité de travail provisoire ou permanente » et le projet de retrouver un emploi dans l'enseignement n'est en l'état pas prioritaire.

Les titres requis pour être engagé en qualité d'enseignant dans l'enseignement primaire, secondaire et spécialisé sont mentionnés dans la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (art. 129, al. 2 à 8).

Enfin, en réponse à l'ultime question posée, l'on peut indiquer que 8 enseignants ont été licenciés par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) en 2014, et 5 en 2015. Compte tenu de la nature et de la durée de leur contrat, ce chiffre n'inclut pas les remplaçants.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP